

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 20 JUIL. 2020

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Basse-Normandie

NOR : JUSF2018957A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant les courriers BM/2019-10 du 30 octobre 2019, du 4 novembre 2019 et LP/BM/2019-11/ N° 531 du 4 novembre 2019 de M^{me} Brigitte MERTENS, régisseur d'avances et de recettes, demandant la nomination de M^{me} Myriam AZOUZ en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Basse-Normandie ;

Considérant le courrier BM/2019-11 du 4 novembre 2019 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Basse-Normandie, demandant la nomination de M^{me} Myriam AZOUZ en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier du 13 juillet 2020 de la directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest demandant la nomination de M^{me} Myriam AZOUZ en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction,

Arrête :

Article 1^{er}

M^{me} Myriam AZOUZ, secrétaire administrative, est nommée régisseur d'avances et de recettes suppléant de M^{me} Brigitte MERTENS, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Basse-Normandie.

Article 2

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer le régisseur d'avances et de recettes titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M^{me} Myriam AZOUZ est dispensée de constituer un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 20/07/2020

**Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**

Nizar AZOUZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Le chef du bureau de la synthèse

Nizar AZOUZ